



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 12 Septembre 2018

Date 12 Septembre 2018

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2018.09.12

Réunion du 12 Septembre 2018

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

**Présents** Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

MM. Bernard CAIAZZO, Jacques-Henri EYRAUD, Nasser AL-KHELAIFI, Saïd CHABANE, Bertrand DESPLAT, Raymond DOMENECH, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Jean-Pierre RIVIERE, Jean-Michel ROUSSIER, Vadim VASILYEV, Jean Pierre CAILLOT, Loïc FERRY, Francis GRAILLE, Alain GUERRINI, Alexandre LACOMBE, Olivier LAMARRE, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI et Eric ROLLAND.

**Excusés** M. Noël LE GRAËT, Michel DENISOT (*représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR*),

**Assistent** M. Didier QUILLOT

MMmes. Nadjette BECHACHE, Corinne CANTIN, Marie-Hélène PATRY.

MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Sébastien CAZALI, Adrien MAUREL, Olivier JAUBERT, Arnaud ROUGER, Sébastien Deneux

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 12 Septembre 2018

## 1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2018, sous réserve de la remarque d'Olivier Lamarre rappelant la nécessité de mettre en place rapidement le replay center dans le cadre de la VAR.

## 2. Composition du BUREAU (décision du 25/04/2018)

Le Conseil,

agissant en application de l'article 32 des statuts de la LFP et faisant suite à sa décision du 25 avril 2018,

considérant qu'il reste un poste vacant de représentant du Collège de Domino's Ligue 2 au Bureau de la LFP,

considérant que les deux candidats sont MM. Loïc FERY et Francis GRAILLE pour le poste de représentant le Collège de Domino's Ligue2 et que la voix de M. Claude MICHY sera donc déterminante,

valide à l'unanimité que M. Claude MICHY décide du représentant de Ligue 2 et annoncera le candidat retenu au prochain Bureau.

## 3. Attributions de la Licence Club

Le Conseil,

prend connaissance des premiers résultats présentés ci-après et attribue la licence club à l'ensemble des clubs de Ligue 1 Conforama et de Domino's Ligue 2 à l'exception de Grenoble, Red Star et Béziers pour lesquels un délai supplémentaire est accordé jusqu'au bureau de novembre 2018 afin de leur permettre de répondre aux critères 221, 222 et 241 en application du GIDP qui leur a été communiqué.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 12 Septembre 2018

## Ligue 1 Conforama

Club	Points attribués*
OL	9645
Reims	9555
OM	9335
Bordeaux	9320
PSG	9260
Saint-Etienne	9220
Nice	9095
Rennes	9070
Guingamp	8930
Nantes	8860
Toulouse	8745
Caen	8725
Monaco	8720
Lille	8520
Montpellier	8360
Dijon	8294
Angers	8006
Strasbourg	7794
Amiens	7711
Nîmes	7380

## Domino's Ligue 2

Club	Points attribués*
Nancy	9166
Metz	9004
Lens	8725
Troyes	8626
Lorient	8607
Auxerre	8595
Le Havre	7965
Brest	7914
Valenciennes	7770
Sochaux	7575
Châteauroux	7264
Clermont	7121
AC Ajaccio	6664
GFC Ajaccio	6384
Niort	6335
Paris FC	6329
Orléans	6170
Grenoble	6075
Red Star	5808
Béziers	4894



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 12 Septembre 2018

entend M. Didier QUILLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, faire part de sa volonté que les critères relatifs au remplissage face caméra et à l'éclairage des premiers rangs pour l'amélioration de la production audiovisuelle soient bien intégrés dans la Licence Club 2019/2020,

prend note de la nécessité de proposer au prochain CA les résultats de la réflexion menée sur les modalités d'appréciation du bonus DNCG, sans en remettre en cause le principe mais de proposer un aménagement de la procédure d'attribution,

entend M. Bertrand DESPLAT, Président de l'EA Guingamp, faire part de son inquiétude sur l'état de certaines pelouses et M. Didier QUILLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, proposer de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain bureau en date du 10 octobre 2018 sur deux axes :

- Aide à l'investissement,
- Révision du barème de sanctions.

Le plan d'actions présenté au CA du 25 avril 2018 sera de nouveau discuté au prochain bureau pour apprécier les compléments qu'il convient d'y apporter.

## 4. Composition de la Commission de Discipline

Après avoir rappelé les aménagements de procédure validés par le CA du 20 juillet dernier, entend M. Sébastien DENEUX, Président de la Commission de Discipline, présenter les conclusions du groupe de travail réuni le 5 septembre dernier proposant des aménagements sur le court et moyen terme,

sur le court terme :

- Réduction du nombre de membres actuels en passant à une commission exclusivement composée de membres indépendants. Il sera donc demandé aux familles représentées au CA d'inviter les membres désignés par l'UNFP, l'UNECATEF ainsi qu'à Jean-Raymond LEGRAND et Jean-Marie LAWNICZAK de démissionner pour permettre à la commission de ne compter plus que 9 membres.
- Mise en place d'un « roulement » pour éviter de siéger à neuf membres en rappelant la nécessité du quorum de trois membres pour délibérer valablement.
- Spécialisation des membres en fonction de la nature des dossiers (Exclusions /Police des terrains).
- Signature d'un engagement de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt au début de chaque saison et non en début de mandat.
- Possibilité pour les clubs de solliciter de la Commission avant les débats la « récusation » d'un membre pour une question de conflit d'intérêt qui se manifesterait.
- Présence du Président sur chaque dossier d'instruction.
- Recours en cas de dossier d'instruction complexe et chronophage à professionnel du droit et le cas échéant rémunéré, en qualité de sachant.

sur le moyen terme :

- Limiter à 8 le nombre des membres
- Désignation par le CA sur Avis du Président de la Commission
- Possibilité de veto accordée aux familles et aux clubs si le critère d'indépendance n'est pas rempli à leurs yeux
- Introduire une durée maximale des fonctions (renouvellement par 1/4 tous les 4 ans par exemple)



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 12 Septembre 2018

Philippe PIAT déclare n'être pas opposé à la démission du représentant de l'UNFP, mais fait remarquer la présence d'un arbitre, membre désigné par la CFA, qui devrait selon lui ne pas siéger au sein de la commission de discipline.

La Ligue rappelle que le membre désigné par la CFA est statutaire.

Le Conseil,

enregistre le résultat suivant :

11 votes « pour », 6 votes « contre » et 6 abstentions.

## 5.Sponsoring/Naming de la Coupe de La Ligue

Le Conseil,

entend M. Olivier JAUBERT, Directeur Commercial, Marketing et Relations Investisseurs, présenter la société BKT en tant que sponsor titre de la Coupe de La Ligue qui deviendrait donc la « Coupe de la Ligue BKT » pour 6 saisons,

prend note de l'intérêt que représente un partenaire Indien en terme de développement international et félicite chaleureusement M. Olivier JAUBERT pour la négociation menée,

approuve à l'unanimité la conclusion d'un contrat de 6 saisons avec « BKT » en tant que sponsor titre de la Coupe de la Ligue.

## 6. Projet de déménagement de la Ligue de Football professionnel

Le Conseil,

après présentation du projet de déménagement de la Ligue de Football Professionnel dans l'objectif de réunir l'ensemble du personnel sur un même site dans le cadre d'un bail ferme de 10 ans,

après un large échange de vues sur les deux options de location présentées (location site unique/ schéma sur 2 sites), au cours duquel l'acquisition d'un nouveau siège est également évoquée,

entend Mme BOY DE LA TOUR, Présidente de La LFP, indiquer néanmoins qu'elle se propose de revoir le propriétaire pour signer un bail plus classique 3/6/9 ans et revenir avec une nouvelle proposition dans les plus brefs délais.

entend Sébastien CAZALI indiquer que la proposition de se tourner vers la location provient d'une opportunité qui s'est présentée mi- juillet 2018 sur l'immeuble situé au 43-45 avenue Kléber, qui répondait au cahier des charges, sachant que le marché de l'immobilier du bureaux est très tendu pour la location, et encore plus difficile pour l'acquisition.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 12 Septembre 2018

prend acte de la volonté de ses membres d'étudier également un projet d'acquisition d'un nouveau siège en privilégiant à court terme l'option 2, présentée en séance, de regroupement de la LFP sur 2 sites seulement,

prend acte de la recherche, à titre conservatoire, d'une solution intermédiaire permettant de passer de 4 sites à 2 sites,

prend acte de la saturation actuelle des espaces de travail et des difficultés d'organisation sur 4 sites, ainsi que de la nécessité de réaliser des travaux de maintenance et d'aménagement au 6 rue Léo Delibes.

## 7. Mise en œuvre du décret Droit à l'Image du 01/08/2018

---

Le Conseil,

prend connaissance des modalités de mise en œuvre du décret droit à l'image en application des principes adoptés en Commission Nationale Paritaire du 29 mars 2018,

prend acte des réserves évoquées par les représentants des clubs et des joueurs sur l'efficacité du dispositif proposé pour accroître la compétitivités des clubs professionnels au regard de sa complexité de mise en œuvre.

## 8. Point Divers

---

### 8.1 Constitution d'un Comité Droits Audiovisuels Ligue 2

Le Conseil,

adopte à l'unanimité un comité de pilotage de droits Audiovisuels Ligue 2, composé de :  
MM. Loïc FERRY, Francis GRAILLE, Claude MICHY, Michel DENISOT, Jean Michel ROUSSIER et M. Bertrand DESPLAT.

### 8.2 Comité de rémunération

Le Conseil,

prend acte de la nomination en séance de MM. Jean Pierre RIVIERE (Ligue1) et Claude MICHY (Ligue 2), en remplacement de MM. Jean Michel AULAS et Guy COTRET, ainsi que de Mr Patrick RAZUREL en qualité de Trésorier à sa demande lors du dernier Conseil d'Administration.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 12 Septembre 2018

## 8.3 Affaire GAZELEC FC / PARIS FC

Le Conseil,

entend M. Jean-Pierre CAILLOT, Président du Stade de Reims, présenter les arguments développés par le Gazelec FC dans le cadre du dossier concernant la qualification du joueur Boupendza lors de la rencontre Gazelec FC / Paris FC comptant pour la première journée de Ligue 2,

prend acte de la volonté de ses membres de soutenir le Gazelec FC dans ses démarches et de mandater Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Présidente de la LFP, pour que le point soit discuté lors du Comex de la FFF en date du 13 Septembre 2018.

## 8.4 DNCG

Le Conseil,

entend M. Saïd CHABANE, Président D'Angers, faire part de son inquiétude sur le modèle économique de certains clubs professionnels bâti sur de la dette,

prend note des explications de M. Didier QUILLLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, sur les procédures mises en place par la DNCG pour encadrer strictement ces pratiques.

## 9 Calendrier des prochaines réunions

---

- ✚ Mercredi 10 octobre 2018 à 10h30 : Bureau de la LFP,
- ✚ Jeudi 15 novembre 2018 à 10h30 : Bureau de la LFP

**La Présidente**

**Nathalie BOY DE LA TOUR**

**Le Directeur Général Exécutif**

**Didier QUILLLOT**